

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-3

Objet : Fêtes de la Saint-Nicolas 2020.

Rapporteur: Mme FRIOT

Les festivités de la Saint-Nicolas de la Ville de Metz se tiendront le week-end des 5 et 6 décembre prochains. En cette année si singulière, ce rendez-vous attendu des Messins et des touristes reste positionné comme un week-end phare dans le sillage des marchés de Noël et sera proposé dans une version revisitée, allégée et adaptée au contexte sanitaire.

L'édition 2020 sera placée sous le signe des contes d'hiver. Pendant 2 jours, les fêtes se déclineront par une série d'actions phares sur la place de la Comédie et alentours :

- un marché solidaire en partenariat avec des associations locales,
- des animations artistiques en continu à destination d'un public familial : manèges, installations immersives et interactives du parcours Pierres Numériques,
- des déambulations théâtrales et musicales,
- des spectacles familiaux sous la forme de contes et veillées, à l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et dans les jardins d'Amour (derrière le Temple neuf) et Fabert.

Le public aura accès en parallèle à l'ensemble de la programmation du festival international d'arts numériques Constellations de Metz, avec notamment la possibilité de découvrir les œuvres immersives du parcours Pierres Numériques.

Par ailleurs, la traditionnelle parade de Saint-Nicolas ne pourra avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, les associations créatrices des chars, participeront aux festivités sous une forme originale, à travers la réalisation de grandes lanternes inspirées des contes d'hiver. Celles-ci seront exposées place de la Comédie. Pour la première fois, des étudiants de Metz se joindront à ce projet.

Dans ce même esprit, la collaboration des services Action culturelle, Jeunesse de la Ville de Metz et de son Centre Communal d'Action Sociale permettra aux enfants en lien avec les associations venant en aide aux familles en difficulté de profiter des spectacles et de partager un moment de convivialité, en présence de Saint-Nicolas.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1/ soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des grandes lanternes de la Saint-Nicolas 2020, par le versement de soldes de subventions dont le montant total s'élève à 6 750 euros, faisant suite au Conseil Municipal du 30 janvier dernier portant attribution des acomptes de 1 000 euros déjà versés ;

2/ solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2020 portant attribution d'acomptes aux associations de décoration des chars des Fêtes de la Saint-Nicolas,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les soldes des subventions en vue de la réalisation de grandes lanternes dans le cadre des festivités de la Saint-Nicolas 2020 pour un montant total de 6 750 euros aux associations suivantes :

- Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	750 €
- Famille Lorraine de Metz-Borny	750 €
- Fédération Familles de France 57	750 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	750 €
- Gwendolines	750 €
- Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA)	750 €
- La Renaissance de Devant-les-Ponts	750 €
- Secours Catholique	750 €
- Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle	750 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et poursuivre la recherche de partenaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ